

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2026

AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L'USAGE D'OUTILS
NUMÉRIQUES - (N° 1142)

Tombé

N° CL17

AMENDEMENT

présenté par

M. Rancoule, M. Baubry, Mme Bordes, M. Gery, M. Gillet, Mme Lelouis, Mme Griseti,
M. Bryan Masson, M. Guitton, Mme Levavasseur, Mme Lorho, Mme Pollet, M. Schreck,
M. Taverne et M. Villedieu

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots

« à condition que cet usage soit légitime et proportionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon une étude menée par le collectif apolitique "Ras le vol", qui soutient et défend les commerçants et artisans dans la lutte contre le vol, plus de 8 commerçants sur 10 ont été victimes de vols (82%) en 2024. Ces chiffres sont alarmants et doivent être pris au sérieux.

Considérant que l'analyse automatique des images captées semble proportionnée face aux risques d'agression ou de vol visant les magasins de vente particulièrement exposés, il n'apparaît pas nécessaire de le préciser dans l'article de la présente proposition de loi.